RÉINSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Temps de réalisation : 20 minutes
Rendez-vous sur Mes démarches en ligne

Connectez-vous à votre compte pour accéder à votre Espace personnel.

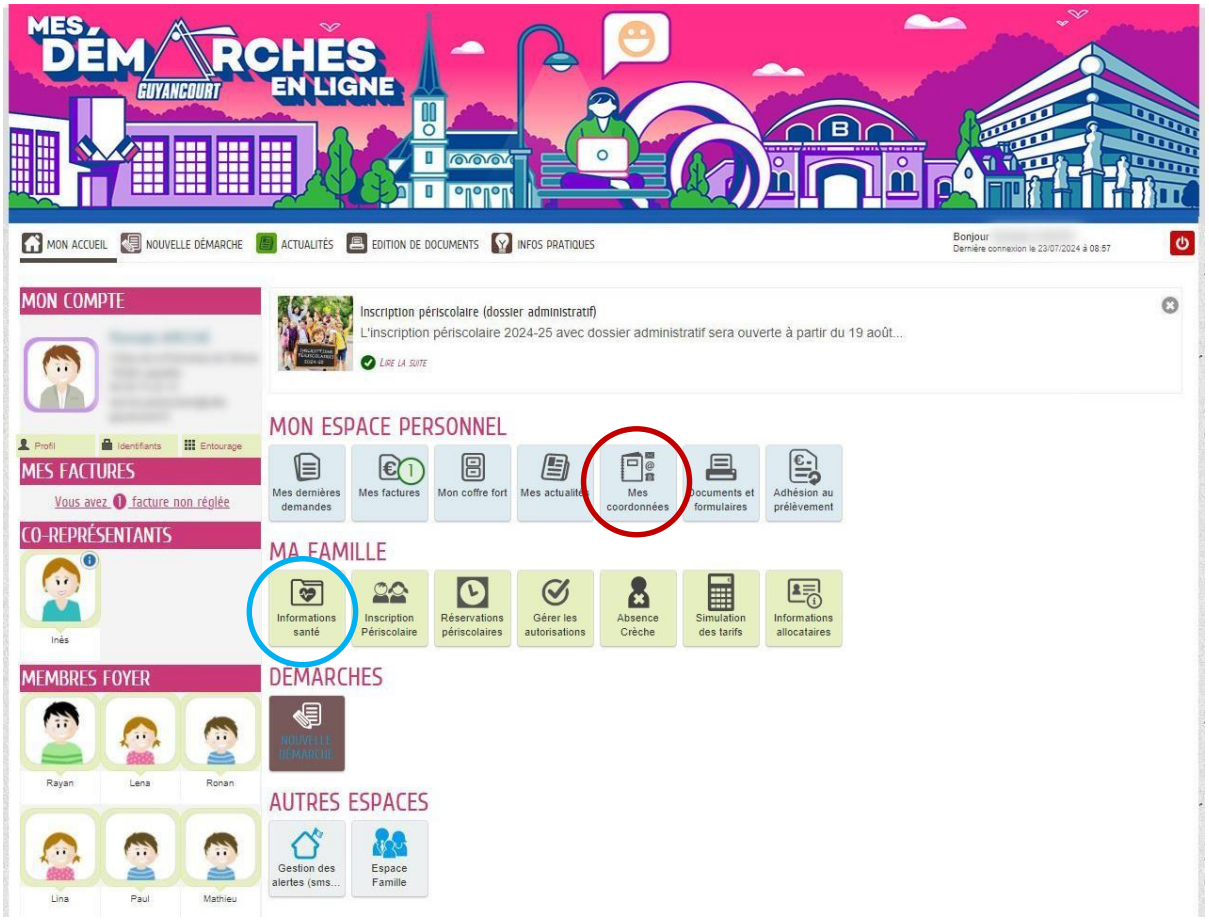

ÉTAPE 1 : vérification de vos coordonnées

Dans la rubrique **« Mon Espace Personnel »**, merci de vérifier les éléments du module « MesCoordonnées » afin de mettre à jour votre dossier administratif.

ÉTAPE 2 : se rendre dans la rubrique « MA FAMILLE » et compléter les 3 modules

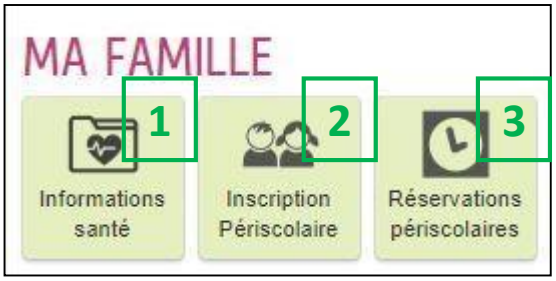

Module 1 - « Informations santé »

- Cliquez sur le bouton « mettre à jour » en haut à droite
- Renseignez toutes les informations relatives à la santé de votre enfant et ajoutez les copies du carnet de vaccination.

Pour que votre enfant puisse être accueilli en centre de loisirs, il est obligatoire que ses vaccins soient à jour.

- Cliquez sur « étape suivante » : un écran récapitulatif apparaît. Après avoir vérifié l'ensemble des informations, **il est nécessaire de cliquer sur le bouton valider.**

Cette action est à reproduire pour chacun de vos enfants avant de passer au module suivant.
Pour prendre connaissance du Règlement intérieur des accueils de loisirs, rendez-vous sur Mon espace personnel et sélectionnez le module « Documents et formulaires »

Module 2 – Inscription périscolaire

- Sur la page d'accueil, rendez-vous sur le module « Inscription périscolaire » et compléter **le dossier « renseignement administratif 25-26 »** pour chacun de vos enfants.
- Dans la liste déroulante « lieux », choisir l'établissement scolaire de votre enfant
- Cliquez sur « étape suivante » : un écran récapitulatif apparaît. Après avoir vérifié l'ensemble des informations, il est nécessaire de cliquer sur le bouton valider.
- Vous pouvez saisir les informations relatives au calcul du quotient familial et au mode de prélèvement.

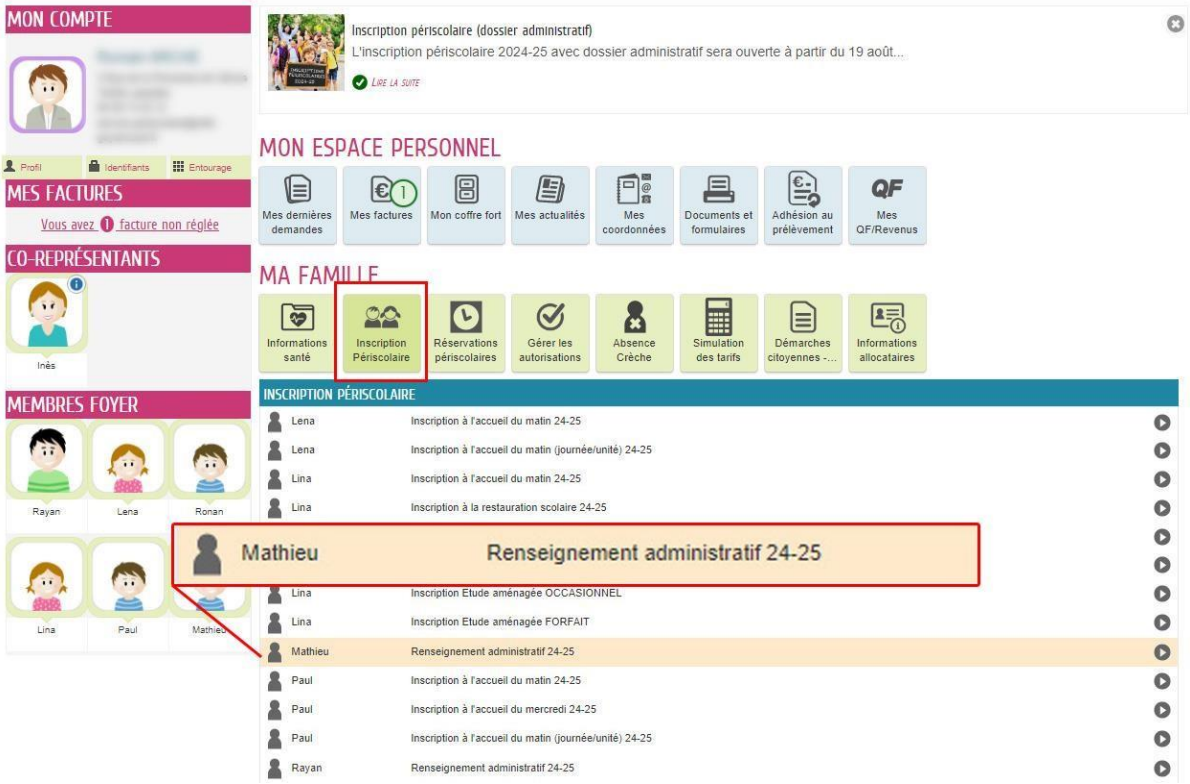

- Une fois cette action réalisée, vous pouvez procéder à l'inscription aux activités périscolaires proposées au forfait ou à l'unité : accueil du matin, accueil du soir (animation ou études) et restauration. Pour chaque activité, la page d'introduction vous explique les modalités d'organisation et d'inscription de l'activité concernée.

- Pour chaque activité, bien cocher la case « lieu/groupe » puis remplissez les autorisations spécifiques liées à l'activité choisie. * Lieu et groupe

- Cliquez sur « étape suivante » : un écran récapitulatif apparaît, après avoir vérifié les informations, il est nécessaire de cliquer sur le bouton « valider »

- Votre enfant est maintenant inscrit à l'activité, **vous recevez un courriel de confirmation**.
  Il est nécessaire de renouveler l'opération pour chaque activité ET pour chaque enfant
  BON A SAVOIR : la procédure est la même pour l'inscription à l'accueil de loisirs et aux mini-camps pendant les vacances.

Attention : l'inscription à l'activité ne vaut pas réservation. En effet, il est nécessaire de réserver les dates auxquelles votre enfant fréquentera ces activités pour rendre l'inscription définitive. C'est le 3e module qui le permet !

Module 3 – Réservations et annulations périscolaires

- Rendez-vous directement dans le module « Réservations / Annulation » sur la page d'accueil afin de saisir les jours où vous souhaitez que votre enfant fréquente les activités périscolaires.

Il est possible de saisir une semaine et reproduire le planning pour l'année scolaire ou saisir les présences mois par mois en cliquant sur le bouton :

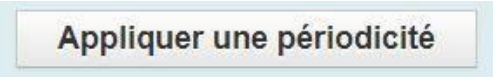

Astuce : L'outil vous permet également de dupliquer cette information pour vos autres enfants en un clic à condition d'avoir procédé au préalable à l'ensemble des inscriptions périscolaires !

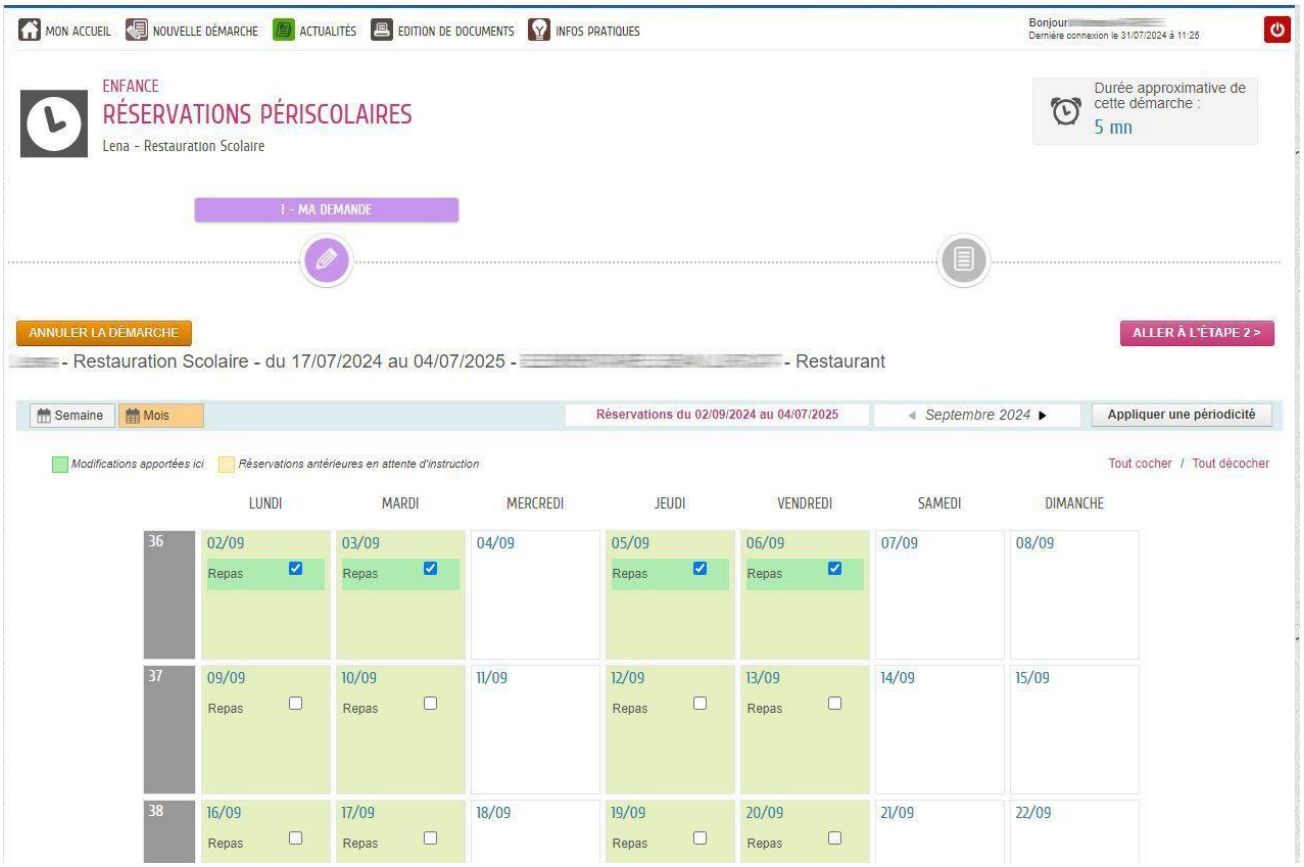

<u>NOUVEAU</u> : Il est désormais possible d'inscrire votre adolescent aux activités Jeunesse proposées par la Ville : adhésion au Point Jeunes pour les 12/14 ans et au Phare Jeunesse pour les 15 ans et plus, inscription au Conseil des jeunes, aux séjours jeunesse…
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'Accueil de la direction Éducation au :
01 30 48 34 10 ou secretariat.directioneducation@ville-guyancourt.fr

ÉTAPE 3 : Calculer votre quotient familial

Pensez à faire calculer votre Quotient Familial auprès de la Régie des recettes, si ce n'est pas déjà le cas. Vous trouverez toutes les étapes en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://www.ville-guyancourt.fr/wp-content/uploads/2024/01/Tutoriel-MDL-Faire-calculer-son-quotient-familial-V2.pdf